

## Les représailles allemandes contre les civils dans l'Oise en septembre 1914

par Jean-Yves Bonnard, directeur du CDDP de l'Oise

L'invasion du département de l'Oise par l'armée allemande, le 30 août 1914, fut suivie de plusieurs tragédies impliquant des civils. A l'origine de ces mesures de représailles : la participation supposée ou avérée de la population à la défense du pays. Les exécutions et incendies marquèrent les esprits et confortèrent l'engagement de la France pour la sauvegarde du monde civilisé contre la barbarie.

### La crainte des francs-tireurs

Bien que l'organisation de l'armée française eût considérablement évolué depuis plusieurs décennies, l'état-major allemand demeurait marqué par le souvenir de la guerre de 1870 au cours de laquelle s'étaient illustrés les corps francs agissant en marge de l'armée régulière. La défense de la Belgique par les nombreux francs-tireurs belges confirma les certitudes allemandes : il fallait combattre les militaires ennemis et contenir les civils.

A Louvain, en Belgique, de nombreux civils furent ainsi passés par les armes et leurs maisons incendiées en représailles contre des tirs provenant des maisons. Ces ordres furent exécutés conformément à la sentence du conseil de guerre constitué par le général von Boehn commandant le IX<sup>e</sup> Corps de Réserve allemand et présidé pour l'occasion par l'*Hauptmann* Albrecht.

Le 30 août 1914, affaiblie par plusieurs semaines de combats, fatiguée par sa marche forcée, pressurée par un état-major exigeant, mais aussi conditionnée par une école de guerre recherchant l'efficacité..., l'armée allemande encore inexpérimentée envahit le département de l'Oise dans un état de suspicion à l'égard des populations envahies.

Sans doute, le sentiment de supériorité commun aux forces conquérantes explique les attitudes méprisantes. Au fil de leur progression, les Allemands purent tester le degré de résistance de la population et inscrivent sur les portes des maisons l'indication « Bonnes gens » (*Gute Leute*).

La crainte des francs-tireurs put conduire les soldats allemands à faire feu sur des civils suspects. L'ouvrier Alexandre Devaux à Noyon, le garde-barrière Charles Catoire à Ribécourt, l'ouvrier Eckès à Senlis... furent victime de ces tirs-réflexes. Si à Esquennois, à Nogent-sur-Oise ou à Noyon, d'autres civils furent tués par balles dans des circonstances mal élucidées, M. Brèche fut passé par les armes à Creil pour avoir tiré sur la troupe. A la suite de coups de feu entendus dans la ville, de sévères mesures de représailles purent être menées contre la population civile comme les prises d'otages ou le pillage des maisons.

### Des civils comme boucliers humains

Cherchant à assurer son avancée dans la traversée des villes, l'armée de Von Kluck utilisa des civils comme otages pour les précéder dans leur marche. Ce fut le cas à Noyon, le 30 août, lorsqu'un officier du 3<sup>e</sup> Corps d'Armée imposa au maire Ernest Noël de devancer ses cavaliers. Cette pratique fut généralisée dans toutes les communes traversées. Parfois même, lors d'affrontements urbains ou périurbains, des otages (hommes; femmes ou enfants) furent placés en avant des soldats allemands. Dans l'Oise, l'utilisation de civils comme boucliers humains fut pratiquée lors des combats de Néry le 1<sup>er</sup> septembre. Il en fut de même à Senlis, le 2 septembre, lorsqu'un gradé du 2<sup>e</sup> Corps d'Armée plaça un groupe d'habitants devant ses hommes lors des combats vers l'hôpital. Neuf d'entre eux succombèrent aux balles françaises et allemandes.

## De l'usage de l'incendie

L'incendie fut aussi pratiqué de manière systématique comme mesure de représailles individuelles ou collectives lorsque des coups de feu étaient entendus dans les villages ou lorsque des armes étaient trouvées chez les habitants. Ce fut ainsi le cas à Rantigny où la manufacture de chaussures de M. Legrand fut la proie des flammes. L'incendie fut aussi pratiqué sur dix maisons à Nogent-sur-Oise, sur deux usines à Liancourt, sur une maison à Nourard-le-Franc... A Choisy-au-Bac, le 2 septembre, quarante-six maisons furent incendiées par les Allemands sous prétexte qu'un boulanger avait refusé de leur livrer du pain. Ces punitions à l'égard de la population civile purent prendre des proportions importantes lorsque des combats furent livrés aux portes de la ville. Ainsi, le 2 septembre 1914, le commandement allemand n'hésita pas à faire incendier des quartiers entiers de Creil et de Senlis à coups de grenades incendiaires et de tubes enflammés en représailles aux accrochages de la journée. Au cours de la "nuit rouge" de Senlis, durant laquelle les habitants avaient interdiction d'éteindre l'incendie, de nombreuses maisons furent brûlées dans le Quartier Saint-Martin, de même que la gare, le palais de justice et l'hôtel de la sous-préfecture. Relancé le lendemain, l'incendie détruisit le quartier de cavalerie, des commerces et des maisons de la rue de la République. En tout, cent six habitations et la plupart des bâtiments administratifs et militaires furent détruits. A la suite de cet acharnement sur la ville, Senlis prit figure d'un "nouveau Louvain". La résistance supposée des habitants de la ville semble être à l'origine de ces mesures de représailles qui atteignirent leur paroxysme avec l'exécution du maire Eugène Odent et de six autres senlisiens à Chamant. Pourtant, les actes de résistance de civils armés contre l'armée régulière apparaissent rares; l'exemple le plus typique dans l'Oise étant l'acte désespéré d'Albéric Magnard, de Baron, qui, le 2 septembre, tua un soldat et en blessa un autre avant de se suicider. Sa maison fut brûlée par la suite. Si de nombreux récits de ces heures cruelles furent publiés par les Français peu après le repli des troupes impériales au-delà de l'Aisne, peu de témoignages allemands relatent ces épisodes tragiques.

## Une deuxième vague de représailles

Déjà, lors de son arrivée dans le village de Lagny, le 15<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie de Landwehr allemand avait essuyé des coups de feu tirés par des cyclistes français cherchant à couvrir leur départ. Le général ordonna la saisie de toutes les armes à feu dans le village et imposa au curé de vérifier chez l'habitant.

La découverte d'armes, le 19 septembre 1914, fut à l'origine de l'arrestation de cinq civils : M. Lavaquery, chef cantonnier en retraite, et son fils au domicile desquels un fusil de chasse avait été trouvé ; M. Leclerc, cultivateur, qui détenait encore des cartouches ; M. Flamant, curé du village, qui n'avait pas bien effectué les perquisitions ; M. Picard, maire, rendu responsable de la mauvaise exécution des ordres par ses administrés. Tous les cinq furent fusillés dans un terrain attenant à la maison commune et enterrés dans la même fosse. Leurs corps furent inhumés le lendemain dans le cimetière.

Un drame similaire se produisit le lendemain à Chevillescourt, hameau de la commune d'Autrêches, où sept civils furent passés par les armes par des soldats du 1<sup>er</sup> bataillon du 82<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie de Réserve. Louis Rollet, Léon Tempête, Edmond Vincent, Gustave Despierre, M. Lesueur-Leduc, M. Poisson et un inconnu de passage furent arrêtés et emmenés près du lieu-dit « Le Pont à la Planche » où ils durent creuser leur tombe avant d'être fusillés. Cette exécution sommaire serait une mesure de représailles envers la population après que des coups de feu aient été tirés sur l'occupant, comme l'indique l'historique du 32<sup>e</sup> régiment d'infanterie de réserve allemand. Dans son récit, le *Vizfeldwabel*

Schbibe du 2<sup>e</sup> bataillon détaille l'engagement des soldats allemands pris à partie par les soldats français (des chasseurs alpins, des éléments des 35<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> RI) et par des civils à Chevillescourt le 20 septembre : « Les habitants avaient pris part au combat de rue. Plusieurs avaient été arrêtés le fusil à la main et sur ordre du général de brigade, ils ont été fusillés. Les autres ont été évacués le lendemain et logés dans d'autres villages à l'arrière ». Le récit du *Leutnant* de réserve Lampe confirme la version : « Des habitants fanatisés se sont alors mêlés à leur tour au combat. Plus tard, ils ont trouvé une mort rapide suite à une condamnation selon la loi martiale ». La participation des habitants à la bataille fut confirmée par un *Leutnant* de réserve Guyot du réserve FAR 22 qui écrit : « D'une maison, on avait sorti huit habitants qui furent amenés parce qu'ils avaient tiré des maisons et qu'on les avait pris le fusil à la main ». L'affaire de Chevillescourt fit l'objet d'une enquête officielle en 1919.

### **En violation du droit des gens**

Déjà, le 4 août 1914, le Président de la République avait annoncé que le conflit serait une guerre des civilisations. Cette thématique de la lutte contre la barbarie fut présente dans les écrits et les discours français durant tout le conflit.

Le 23 septembre 1914, le gouvernement institua par décret une commission chargée de constater les actes commis par l'ennemi « en violation du droit des gens dans les parties du territoire français que l'ennemi a occupées et qui ont été reconquises par les armées de la République ». Le rapport d'enquête, présenté courant 1915, inventoria les forfaits de l'envahisseur notamment dans le département de l'Oise. Le constat était accablant: « De même que la vie humaine, la liberté des gens est, de la part de l'autorité militaire allemande, l'objet d'un absolu dédain. Presque partout, des citoyens de tout âge ont été arrachés à leurs foyers et emmenés en captivité. Beaucoup sont morts ou ont été tués en route. Plus encore que le meurtre, l'incendie est un des procédés usuels de nos adversaires. Il est couramment employé par eux, soit comme élément de dévastation systématique, soit comme moyen d'intimidation. L'armée allemande, pour y parvenir, possède un véritable matériel, qui comprend des torches, des grenades, des fusées, des pompes à pétrole, des baguettes de matière fusante, enfin des sachets contenant des pastilles composées d'une poudre comprimée très inflammable. Sa fureur incendiaire s'affirme principalement contre les églises et contre les monuments qui présentent un intérêt d'art ou de souvenir ».

La guerre contre les civils initiée par l'Allemagne apparaît alors préparée de longue date et faisait partie intégrante de la stratégie d'occupation du pays. Dénonçant cette guerre totale, le rapport tira comme conclusions: « On peut dire que jamais une guerre entre nations civilisées n'a eu le caractère sauvage et féroce de celle qui est en ce moment portée sur notre sol par un adversaire implacable. Le pillage, le viol, l'incendie et le meurtre sont de pratique courante chez nos ennemis ; et les faits qui nous ont été journellement révélés, qu'ils constituent de véritables crimes de droit commun, punis par les codes de tous les pays des peines les plus sévères et les plus infamantes, accusent dans la mentalité allemande, depuis 1870, une étonnante régression ». La lutte engagée par la France pour la sauvegarde du monde civilisé contre la barbarie trouvait là sa légitimité et devait mobiliser toutes les forces et tous les esprits.

## **Plan de l'article**

### **Les représailles allemandes contre les civils dans l'Oise en septembre 1914**

La crainte des francs-tireurs

Des civils comme boucliers humains

De l'usage de l'incendie

Une deuxième vague de représailles

En violation du droit des gens

## **Pour citer cet article**

Jean-Yves Bonnard, Les représailles allemandes contre les civils dans l'Oise en septembre 1914, Mémoire de l'Oise n°2, 16p, avril 2008.

URL : [http://crdp.ac-amiens.fr/cddpoise/oise14\\_18/represailles\\_allemandes.php](http://crdp.ac-amiens.fr/cddpoise/oise14_18/represailles_allemandes.php)

ISSN : 1960-8349